

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 23 DECEMBRE 2024

Le lundi vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du treize décembre deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRÉCHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Véronique ROMEYER à M. Jean-Yves CHAUSSIN, Mme Morgane RICHARD à M. Fabrice MIALON, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, Mme Véronique RESSEGUIER à M. Bernard CHAPELON, M. Rémi FAVIER à Mme Carmela LEDDA.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 24 - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-12-19

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX VICTIMES DU CYCLONE DE MAYOTTE

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'action des associations Unieutaires en faveur des habitants de Mayotte victimes de récentes catastrophes naturelles.

Considérant l'action de l'Association des Maires de la Loire (AMF 42) en faveur des habitants des communes de la Loire victimes des récentes inondations.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Secours Populaire Français Comité Unieux Fraisses d'un montant de 1 000 € en soutien aux habitants de Mayotte.

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Secours Catholique Firminy/Vallée de l'Ondaine d'un montant de 1 000 € en soutien aux habitants de Mayotte.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 23 décembre 2024.

La secrétaire de séance,

Gisèle ARSAC.



Le Maire,

Christophe FAVERJON.



Pour le Maire et par délégation
Le Maire Adjoint
Fabrice MIALON